



CC du Pays Riolais (Siren : 247000706)

## FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

## Données générales

|                    |                             |
|--------------------|-----------------------------|
| Nature juridique   | Communauté de communes (CC) |
| Commune siège      | Rioz                        |
| Arrondissement     | Vesoul                      |
| Département        | Haute-Saône                 |
| Interdépartemental | non                         |

## Date de création

|                  |            |
|------------------|------------|
| Date de création | 29/12/1999 |
| Date d'effet     | 29/12/1999 |

## Organe délibérant

|                                |                             |
|--------------------------------|-----------------------------|
| Mode de répartition des sièges | Répartition de droit commun |
| Nom du président               | Mme Nadine WANTZ            |

## Coordonnées du siège

|                                |                            |
|--------------------------------|----------------------------|
| Complément d'adresse du siège  | ZA La Charrière            |
| Numéro et libellé dans la voie | Rue des Frères Lumière     |
| Distribution spéciale          |                            |
| Code postal - Ville            | 70190 rioz                 |
| Téléphone                      | 03 84 91 84 94             |
| Fax                            | 03 84 91 88 24             |
| Courriel                       | cc.pays.riolais@wanadoo.fr |
| Site internet                  |                            |

## Profil financier

|   |                                  |
|---|----------------------------------|
| Mode de financement                                 | Fiscalité professionnelle unique |
| Bonification de la DGF                              | non                              |
| Dotation de solidarité communautaire (DSC)          | non                              |
| Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)      | oui                              |
| Autre taxe  | taxe de séjour                   |
| Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) | non                              |
| Autre redevance                                     | non                              |

## Population

|                             |        |
|-----------------------------|--------|
| Population totale regroupée | 13 467 |
|-----------------------------|--------|

Densité moyenne 45,99

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 33

| Dept | Commune (N° SIREN)                    | Population |
|------|---------------------------------------|------------|
| 70   | Aulx-lès-Cromary (217000363)          | 158        |
| 70   | Bonnevent-Velloreille (217000769)     | 392        |
| 70   | Boulot (217000843)                    | 663        |
| 70   | Boult (217000850)                     | 712        |
| 70   | Bussièrès (217001072)                 | 445        |
| 70   | Buthiers (217001098)                  | 322        |
| 70   | Chambornay-lès-Bellevaux (217001189)  | 191        |
| 70   | Chaux-la-Lotière (217001452)          | 513        |
| 70   | Cirey (217001544)                     | 376        |
| 70   | Cordonnet (217001742)                 | 145        |
| 70   | Cromary (217001890)                   | 255        |
| 70   | Étuz (217002245)                      | 726        |
| 70   | Fondremand (217002393)                | 206        |
| 70   | Grandvelle-et-le-Perrenot (217002757) | 391        |
| 70   | Hyet (217002880)                      | 118        |
| 70   | La Malachère (217003268)              | 310        |
| 70   | Maizières (217003250)                 | 347        |
| 70   | Montarlot-lès-Rioz (217003557)        | 318        |
| 70   | Montboillon (217003565)               | 296        |
| 70   | Neuveville-lès-Cromary (217003839)    | 438        |
| 70   | Oiselay-et-Grachaux (217003938)       | 435        |
| 70   | Pennesières (217004050)               | 198        |
| 70   | Perrouse (217004076)                  | 288        |
| 70   | Quenoche (217004316)                  | 255        |
| 70   | Recologne-lès-Rioz (217004415)        | 256        |
| 70   | Rioz (217004472)                      | 2 497      |
| 70   | Ruhans (217004563)                    | 153        |
| 70   | Sorans-lès-Breurey (217004936)        | 459        |
| 70   | Traitiéfontaine (217005032)           | 161        |
| 70   | Trésilley (217005073)                 | 270        |
| 70   | Vandelans (217005198)                 | 106        |
| 70   | Villers-Bouton (217005602)            | 179        |
| 70   | Voray-sur-l'Ognon (217005750)         | 888        |

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 28

Compétences exercées par le groupement

## Environnement et cadre de vie

## - Eau (Traitement, Adduction, Distribution)

*Compétences optionnelles : EAU - Maitrise d'oeuvre au profit des communes membres des études conduisant à la définition des périmètres de protection des sources et des captages d'eau potable.*

## - Assainissement collectif

*Compétences optionnelles : PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT - Elaboration des schémas directeurs d'assainissement en concertation avec les communes membres.*

## - Assainissement non collectif

*Compétences optionnelles : ASSAINISSEMENT - Mise en place du "Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)" : Les missions exercées sont : - pour les installations neuves et à réhabiliter : le contrôle de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages ; - pour les autres installations : la vérification du bon fonctionnement et de l'entretien des ouvrages ; - le conseil et la relation clientèle, la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement non collectif.*

## - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

*Compétences obligatoires : COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES - Mise en place, gestion et organisation du tri sélectif, par tous les moyens utiles, des déchets ménagers et assimilés. / Institution et perception de la redevance incitative. / Adhésion au SYTEVOM avec délégation de la compétence "traitement" des déchets ménagers et assimilés.*

## - GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

## - GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

## - GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

## - GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

## - Autres actions environnementales

*Compétences optionnelles : PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT - Résorption des décharges de toute nature. / Etude d'un programme d'amélioration de l'environnement dans les communes membres.*

## Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ~~ou autre~~ conformément à l'article L. 4251-17 - *Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique.*

## Développement et aménagement social et culturel

## - Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

*Compétences optionnelles : En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire - Soutien aux projets et actions éducatives au collège : voyages à l'étranger, foyer socio-éducatif, ouverture sur le milieu, association sportive*

## - Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire

*Compétences optionnelles : CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET D'EQUIPEMENTS PRE-ELEMENTAIRES ET ELEMENTAIRES D'INTERET COMMUNAUTAIRE : Construction et gestion de l'ensemble des services scolaires et périscolaires (acquisition, entretien et renouvellement du matériel scolaire et périscolaire et du matériel collectif d'enseignement, rémunération des personnels de service et des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) et des équipements bâtimentaires (construction, entretien et fonctionnement) concourant à l'accueil périscolaire et à l'enseignement public préélémentaire et élémentaire des élèves scolarisés qui résident sur le territoire de la communauté. / Sont également d'intérêt communautaire l'ensemble des activités organisées à l'intention des élèves scolarisés qui résident sur le territoire de la communauté se déroulant durant le temps scolaire hors des bâtiments scolaires, notamment les classes de découverte et classes vertes, ainsi que les activités mises en oeuvre en application de la réforme des rythmes scolaires. / Soutien aux projets et actions éducatives au collège : voyages à l'étranger, foyer socio-éducatif, ouverture sur le milieu, association sportive.*

- Activités péri-scolaires

Compétences optionnelles : Création et gestion de services à la population : - Construction, organisation du fonctionnement et gestion des crèches multi-accueil communautaire : grosses réparations et entretien des bâtiments et du matériel ; mise en œuvre de l'accueil et de la garde des enfants - Organisation du fonctionnement et gestion du relais communautaire pour les assistantes maternelles

- Activités culturelles ou socioculturelles

Compétences optionnelles : Soutien aux projets et actions éducatives au collège : voyages à l'étranger, foyer socio-éducatif, ouverture sur le milieu, association sportive

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Compétences obligatoires : Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme intercommunal ; document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.

- Schéma de secteur

Compétences obligatoires : Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme intercommunal ; document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.

- Plans locaux d'urbanisme

Compétences obligatoires : Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme intercommunal ; document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Compétences obligatoires : AMENAGEMENT DE L'ESPACE - Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.

- Organisation des transports non urbains

Compétences obligatoires : AMENAGEMENT DE L'ESPACE - La CC du Pays Riolois est Autorité Organisatrice de Transport de 2ème rang (AOT2) pour la mise en place d'un service de transport à la demande pour les habitants de la communauté de communes, par délégation du conseil départemental de la Haute-Saône

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

Compétences obligatoires : Aménagement de l'espace : Étude et mise en œuvre de programmes d'aménagement : chartes, contrats de développement régionaux et départementaux et programmes européens dont LEADER - participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la charte de territoire du Pays des 7 Rivières et du contrat de Pays et du Pôle d'Excellence Rurale (PER)

- Etudes et programmation

Compétences obligatoires : AMENAGEMENT DE L'ESPACE - Mise en place et gestion d'un "Système d'Information Géographique" (SIG)

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Compétences obligatoires : ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L.4251-17 - Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire - Promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme - Construction et gestion de bâtiments industriels, artisanaux, commerciaux ou tertiaires pour permettre l'implantation d'entreprises nouvelles ou le développement d'entreprises existantes - Toute action relative au conseil et à l'information aux entreprises, à l'accompagnement de leurs projets, à la promotion et signalisation des zones d'activités communautaires et de toute l'activité économique et touristique existante dans le périmètre de la communauté - Instauration, perception et affectation de la taxe de séjour - Aides indirectes pour l'accueil et l'environnement des activités - Intervention à la demande des communes, en faveur de l'installation et du maintien des commerces, activités artisanales, industrielles et tertiaires - Mise en œuvre d'une opération collective de modernisation en milieu rural « ORAC du Pays des 7 Rivières » et participation financière aux diagnostics d'entreprises et à la modernisation de l'appareil commercial, artisanal et de service du Pays Riolois dans le cadre de

conventions d'opérations passées entre les différents partenaires

#### Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Compétences optionnelles : POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE - Élaboration et mise en œuvre de programmes locaux d'habitat -

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

Compétences optionnelles : POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE - Opérations d'intérêt communautaire, notamment en faveur du logement des personnes défavorisées.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Compétences optionnelles : POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE - Etude et mise en œuvre d'OPAH et PIG.

#### Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

Pays des 7 Rivières

- NTIC (Internet, câble...)

Compétences obligatoires : AMENAGEMENT DE L'ESPACE - Compétence numérique : \*l'établissement, par réalisation, acquisition ou location, sur le territoire du département de la Haute-Saône et les espaces riverains, d'infrastructures et réseaux de communications électroniques très haut débit de dimension départementale, sans interférer dans la mise en œuvre des réseaux de communications électroniques établis par des membres pour leurs besoins propres (sauf à leur demande expresse) ; la réalisation d'opérations de montée en haut débit dans une perspective à terme de couverture THD ; l'établissement, par réalisation, acquisition ou location, sur le territoire du département de la Haute-Saône et les espaces riverains, d'infrastructures et réseaux de téléphonie mobile permettant l'accès des utilisateurs aux technologies Internet ; l'acquisition des droits d'usage nécessaires auprès des autorités compétentes ; la gestion, l'exploitation et la maintenance des infrastructures et des réseaux ; l'organisation et la mise en œuvre de tous les moyens permettant d'assurer, dans les conditions prévues par la loi, le développement et la promotion des services de communications électroniques correspondant à ces infrastructures et réseaux ; l'activité "d'opérateur d'opérateurs" en mettant à la disposition des opérateurs de service la capacité et/ou les infrastructures et équipements nécessaires à leur activité ; l'offre de services de communications électroniques aux opérateurs de réseaux indépendants ; la commercialisation des infrastructures et des réseaux auprès d'autres opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants ; le cas échéant, en cas d'insuffisance d'initiatives privées, la fourniture de services de communications électronique à l'utilisateur final ; toute réalisation d'études intéressant son objet

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Compétences obligatoires : AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.

## Adhésion à des groupements

| Dept | Groupement (N° SIREN)  | Nature jur. | Population |
|------|--|-------------|------------|
| 70   | SM d'aménagement de la Moyenne et de la Basse vallée de l'Ognon (200034544)  | SM fermé    | 83 833     |
| 70   | SM pour le fonctionnement de l'école départementale de musique, de danse et de théâtre de la Haute Saône (257002584) | SM ouvert   | 111 988    |
| 70   | Syndicat Transfert Élimination Valorisation des Ordures Ménagères (SYTEVOM) (257003426)                              | SM fermé    | 260 124    |
| 70   | SM Haute Saône Numérique (200044527)   | SM ouvert   | 207 938    |

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)